

ROMAIN SCHNEIDER : « SUIVRE LES ÉVOLUTIONS DU MONDE PROFESSIONNEL POUR OFFRIR UNE PROTECTION ADÉQUATE À TOUS LES SALARIÉS »

Alors que le Forum de la sécurité et de la santé au travail devrait se dérouler dans quelques semaines (ndlr : sous réserve du maintien de l'évènement le 29 avril à Luxexpo), nous en avons profité pour échanger avec le ministre de la Sécurité sociale, Romain Schneider, afin d'évoquer les projets politiques à venir en matière de sécurité au travail, faire un état des lieux de la situation au Grand-Duché, mais également évoquer les pistes permettant de continuer à promouvoir la gestion des risques en entreprise.

TEXTE : MATHIEU ROSAN
PHOTO : YVES KORTUM



« MALGRÉ L'AUGMENTATION DES ENTREPRISES ET DES SALARIÉS, LE NOMBRE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET DE TRAJET EST RESTÉ STABLE »

MALGRÉ UN RECU PROGRESSIF DES MALADIES PROFESSIONNELLES, DES TRAVAILLEURS CONTINUENT DE CONTRACTER DE GRAVES MALADIES SUITE À LEUR ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE. COMMENT FAIRE POUR CONTINUER À DIMINUER LEUR NOMBRE DE FAÇON NOTABLE ?

À travers sa stratégie nationale VISION ZERO, l'AAA continue à sensibiliser et former les entrepreneurs et salariés dans la prévention des risques, et ceci, aussi bien dans le cadre des accidents du travail ou de trajets que dans le cadre des maladies professionnelles.

QUELLES SONT LES DERNIÈRES STATISTIQUES CONNUES CONCERNANT LE NOMBRE D'ACCIDENTS AU TRAVAIL ?

Les dernières statistiques connues sont celles de 2018. Elles montrent que malgré l'augmentation des entreprises et des salariés, le nombre des accidents du travail et de trajet est resté stable. Pour 2018, on dénombre un total de 16 417 accidents du travail et 3 724 accidents de trajet.

JUSTEMENT, PAR RAPPORT AUX ANNÉES PRÉCÉDENTES, QUELLES SONT SELON VOUS LES DONNÉES À METTRE EN AVANT ICI ?

Dans un premier temps, je dirai le taux de fréquence des accidents qui continue à baisser et qui se situe actuellement à 4,78 %. L'un des objectifs de la stratégie VISION ZERO est d'ailleurs de faire baisser ce taux de fréquence jusqu'en 2022 de 20 % par rapport à l'année de référence 2014, c'est-à-dire, d'atteindre un taux de 4,3 %. Actuellement, nous enregistrons une baisse qui s'élève à 11%.

APRÈS L'INDUSTRIE ET LE BÂTIMENT, QUELS SONT LES SECTEURS LES PLUS ACCIDENTOGÈNES ?

Il s'agit surtout du secteur du travail itinérant et du secteur agricole.

COMMENT FAIRE POUR CONTINUER À RÉDUIRE LES RISQUES DANS LES SECTEURS ÉVOQUÉS PRÉCÉDEMMENT ?

Nous sommes en train de faire une analyse détaillée des accidents avec l'Union des entreprises luxembourgeoises, afin de détecter de manière plus détaillée les secteurs à risques pour mieux cibler ces derniers par des campagnes de prévention spécifiques. Cette initiative pourra notamment se concrétiser à travers de nouvelles offres de conseil et de formations proposées par l'AAA ou par l'élaboration de nouvelles brochures.

LES TRAJETS PROFESSIONNELS SONT SOUVENT CONSIDÉRÉS COMME UN RISQUE À PART. MALGRÉ TOUT, EXISTE-T-IL DES CHIFFRES CONCERNANT CETTE PROBLÉMATIQUE POUR LES PROFESSIONNELS ?

Les accidents de trajet sont restés stables depuis les dix dernières années, malgré l'augmentation du trafic au Luxembourg. Le pourcentage des accidents de trajet par rapport à l'ensemble des accidents se situe aux alentours de 18 %, ce qui signifie qu'environ 1 accident sur 5 est un accident lié au trajet.

L'AUGMENTATION DE LA CIRCULATION PERMET-ELLE DE RÉDUIRE LE NOMBRE D'ACCIDENTS ?

Comme les chiffres le montrent, l'augmentation de la circulation n'a pas augmenté le



Le taux de fréquence des accidents est en baisse et se situe actuellement à 4,78 %. L'objectif d'ici 2022 est d'atteindre 4,3%



« L'AUGMENTATION DE LA CIRCULATION N'A PAS AUGMENTÉ LE NOMBRE D'ACCIDENTS DE TRAJET »

nombre d'accidents de trajet. Et maintenant avec la gratuité des transports publics depuis le 1er mars et l'estimation du gouvernement que l'utilisation des transports publics devrait augmenter de 20 % pendant les prochaines années, cela devrait avoir un effet bénéfique sur le nombre d'accidents de trajet.

LA PRÉVENTION EST FONDAMENTALE POUR MINIMISER LES RISQUES, POURTANT ELLE N'EST PAS TOUJOURS BIEN MISE À PROFIT

PAR LES ENTREPRISES. COMMENT FAIRE POUR AMÉLIORER CETTE SITUATION ET LE RÔLE DU SERVICE PRÉVENTION DE L'AAA ?

Le service Prévention de l'AAA s'efforce d'accompagner au maximum les entreprises dans la prévention des risques. Les moyens sont une panoplie de formations et de brochures proposées par l'AAA, le conseil en entreprise dans le cadre du label « Sécher a Gesond mat System », qui est une sorte de système de gestion proposé gratuitement aux entreprises ainsi que la

« LE SERVICE PRÉVENTION DE L'AAA S'EFFORCE D'ACCOMPAGNER AU MAXIMUM LES ENTREPRISES DANS LA PRÉVENTION DES RISQUES »

possibilité donnée aux entreprises d'adhérer à la stratégie nationale VISION ZERO moyennant des plans d'action permettant d'améliorer la sécurité et la santé sur le lieu du travail. En plus, le Forum sécurité-santé au travail offre une plateforme unique aux entreprises souhaitant échanger leurs pratiques en matière de gestion du risque, de prévention ou encore de formations.

LE CAMP SYNDICAL VOUS A RÉCEMMENT INTERPELÉ EN ESTIMANT QUE LE PROBLÈME MAJEUR DE LA SANTÉ AU TRAVAIL ÉTAIT LIÉ AU FAIT QUE LES MALADIES PROFESSIONNELLES DEVRAIENT ÊTRE RÉGULIÈREMENT MISES À JOUR.

QUEL EST VOTRE POINT DE VUE À CE SUJET ?

Le tableau des maladies professionnelles prévu au règlement grand-ducal du 26 décembre 2012 déterminant l'organisation et le fonctionnement de la Commission supérieure des maladies professionnelles, a été mis à jour en 2016. Une prochaine mise à jour devrait avoir lieu à moyen terme. Il est en effet important de suivre les évolutions du monde professionnel aussi à ce niveau pour offrir une protection adéquate à tous les salariés.

ON PARLE DE PLUS EN PLUS DE BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL (TÉLÉTRAVAIL, ESPACES DE CO-WORKING, DROIT À LA DÉCONNEXION...) PENSEZ-VOUS QUE CES AXES DE RÉFLEXIONS PUISSENT PERMETTRE D'AMÉLIORER CERTAINES DES PROBLÉMATIQUES LIÉES À LA SANTÉ AU TRAVAIL ?

Ce sont des sujets qui prendront de l'ampleur dans les années à venir. Le

télétravail, les espaces de co-working et le droit à la déconnexion pourraient certainement améliorer la qualité de vie de certains salariés, notamment par un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée, alors que les deux premiers pourraient réduire davantage le nombre des accidents de trajet.

ALORS QUE LE CORONAVIRUS (COVID-19) INQUIÈTE DE PLUS EN PLUS LA POPULATION, QUELLES PRÉCAUTIONS DEVRONT PRENDRE LES ENTREPRISES DANS LES SEMAINES ET MOIS À VENIR POUR ÉVITER AU MAXIMUM D'ÊTRE CONFRONTÉES À CETTE ÉPIDÉMIE ?

Il s'agit certes d'une situation exceptionnelle, mais les gens doivent garder leur sérénité. En ce qui concerne les mesures à prendre, je renvoie aux consignes du ministère de la Santé qui peuvent être consultées sur le site Internet gouvernement.lu/coronavirus. En cas de besoin, les personnes peuvent contacter l'hotline dédiée sous le numéro 8002 8080.

QUELS SONT LES PRINCIPAUX PROJETS À VENIR POUR LE MINISTÈRE CONCERNANT LA SÉCURITÉ ET LA SANTÉ AU TRAVAIL ?

On va poursuivre la voie entamée avec la stratégie nationale VISION ZERO à travers laquelle nous allons essayer de cibler plus particulièrement les secteurs à risques au moyen de campagnes de sensibilisation et d'offres de conseil et de formations.

L'AAA présentera dans les mois à venir un guide destiné à l'employeur, qui donnera des informations pratiques pour diminuer les risques dans les entreprises et augmenter le bien-être au travail.



environ 1 accident sur 5 est un accident de trajet